



HAL
open science

Entre séminaire et université, les établissements de formation des ministres du culte protestant

Anne-Laure Zwilling

► **To cite this version:**

Anne-Laure Zwilling. Entre séminaire et université, les établissements de formation des ministres du culte protestant. Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'Etat?, Labor et Fides, p. 63-76, 2010, Religions et modernités 6. halshs-00536684

HAL Id: halshs-00536684

<https://shs.hal.science/halshs-00536684>

Submitted on 16 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre séminaire et université, les établissements de formation des ministres du culte protestant

La formation des cadres religieux protestants (appelés le plus souvent ministres du culte ou plus simplement pasteurs) est actuellement le sujet de travail de la *Communion d'Églises Protestantes en Europe*¹. La CEPE rassemble presque toutes les Églises protestantes européennes, soit plus de 100 Églises. Sur la base d'un texte appelé *Concorde de Leuenberg* (1973)², les Églises luthériennes, réformées, unies et méthodistes ainsi que les Églises antérieures à la Réforme (vaudoise ou hussite) s'accordent mutuellement une "communio de chaire et d'autel": cela signifie qu'elles mettent en place une reconnaissance mutuelle de leurs ministres du culte. De ce fait, il est devenu essentiel à ces Églises, dans le but d'établir des standards communs de formation théologique, de parvenir à un consensus sur les principes fondamentaux régissant la formation des pasteur(e)s. Un groupe de travail prépare actuellement un texte présentant les fondements communs du ministère ordonné de la CEPE³, pour le proposer à la 7^e assemblée générale, prévue pour 2012. Aujourd'hui, en France, la formation théologique des futurs ministres du Culte se fait sur cet arrière-fond de réflexion et d'élaboration d'une stratégie commune de formation de toutes les Églises protestantes en Europe.

Le protestantisme en France

Malgré cette volonté de rapprochement et de mise en place de structures et de projets communs, le protestantisme en France est encore une réalité très diverse. Les courants les plus importants sont les protestantismes dits "historiques", luthérien et réformé. Les Églises qui les composent – les plus anciennes et encore les plus importantes - sont d'abord l'*Église Réformée de France* (ERF), née en 1938 du rassemblement d'Églises réformées de tendances libérales et orthodoxes, d'une partie des Églises réformées indépendantes et de certaines paroisses d'origine méthodiste ou libriste. Au même moment, s'est créé une autre fédération d'Églises réformées jugeant l'ERF trop libérale, l'*Union Nationale des Églises Réformées Évangéliques Indépendantes de France* (UNEREI), devenue cette année l'UNEPREF : Union des Églises Protestantes Réformées Évangéliques de France). Dans l'est de la France, il existe l'*Église Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace-Lorraine* (EPCAAL, luthérienne) et l'*Église Protestante Réformée d'Alsace-Lorraine* (EPRAL). En 1872, les inspections de Montbéliard et de Paris du Directoire de l'Église luthérienne de Strasbourg ont créé l'*Église Évangélique Luthérienne de France* (EELF).

Divers mouvements de rapprochement de ces Églises sont actuellement à l'œuvre en France. L'*Union des Églises Protestantes d'Alsace-Lorraine* (UEPAL) rassemble depuis 2006 les deux églises luthérienne et réformée (EPCAAL et EPRAL). Cette Union, associée à l'*Église réformée de France* et l'*Église Évangélique luthérienne de France* forment la *Communion protestante luthéro-réformée* (CPLR)⁴. Dans le même temps, l'EELF et l'ERF travaillent à la création d'une *Église protestante unie*, qui doit aboutir en 2013. Enfin, toutes ces Églises, comme la majorité des Églises protestantes de France, appartiennent à la *Fédération protestante de France*, qui regroupe 22 Églises ou unions d'Églises.

À côté de ces "Églises historiques", le protestantisme évangélique prend en France une place croissante. Certaines de ces Églises évangéliques appartiennent à la *Fédération protestante de France*, comme les Églises membres de '*Union des Églises Évangéliques Libres* (UEEL); certaines appartiennent à des fédérations mondiales, et d'autres encore n'ont

¹<http://www.leuenberg.net/> (dernière visite le 02/09/2009).

² <http://www.leuenberg.net/daten/Image/Konkordie-fr.pdf> (dernière visite le 02/09/2009); voir aussi les *Accords de Reuilly* (2001),

<http://pagesperso-orange.fr/luther.mulhouse/Vademecum/Livre%201/Html/Textes%20theologiques/L%201-B%201401%201-03.htm> (dernière visite le 02/09/2009).

³ <http://www.leuenberg.net/10045-0-27> (dernière visite le 02/09/2009).

⁴ L'ancienne dénomination est "Comité permanent luthéro-réformé".

qu'une existence locale. Les protestants évangéliques sont parfois des "nouveaux convertis", mais proviennent surtout de l'immigration, en majorité africaine et asiatique. Le courant évangélique, s'il est actuellement minoritaire numériquement dans le protestantisme, est majoritaire en nombre d'implantations locales. Il est donc constitué de très nombreuses Églises à la dimension très variables. La *Fédération évangélique de France* regroupe 15 de ces Églises. À l'heure actuelle, chacune des Églises et chacun des groupes religieux protestants possède sa propre organisation, notamment en termes de formation et de recrutement des cadres. Compte tenu de cette diversité, il est impossible de faire une présentation de l'ensemble de l'organisation de la formation des cadres religieux. En revanche, il est possible de repérer les principaux lieux de formation des futurs cadres d'Église, et de décrire le lien que ces établissements entretiennent avec les institutions religieuses.

L'établissement des établissements supérieurs de formation en théologie protestante

Les établissements de formation en théologie protestante ont été créés à des époques différentes, et pour des motifs divers. Dès les premiers progrès de la Réforme, compte tenu de l'importance accordée à la prédication et à l'enseignement des fidèles et donc à la formation des ministres, des établissements d'enseignement protestants sont ouverts, notamment dans le monde germanique. Ainsi, en **1538**, le "Gymnase protestant" est créé à Strasbourg, qui fait alors partie du Saint-Empire romain germanique et qui a adopté la Réforme en 1525. Le gymnase est érigé en 1566 au rang d'académie (décernant des diplômes de bachelier et de licence) par l'empereur Maximilien II, puis d'université par l'Empereur Ferdinand II en **1621**.

Le XVI^e et le XVII^e siècle voient se créer et se fermer en France quelques académies protestantes⁵: Sedan (1579-1681); Die (1593-1684), Montpellier (1596-1617), Nîmes, Orthez, Orange; la plus célèbre est sans doute celle de Saumur, fondée par Duplessis-Mornay en 1599 et supprimée en 1685. Celle de Montauban connut le destin le plus durable. Créée en **1598**, puis, à cause de violences liées aux tensions religieuses de l'époque, transférée à Puylaurens en décembre 1659, elle sera finalement fermée par arrêt du conseil en 1685⁶. Mais en **1808**, la *Faculté de Théologie protestante de Montauban* est créée dans le cadre de l'Université de Toulouse.

Strasbourg reste "Ville libre Impériale" jusqu'en 1681, date où elle devient française. En **1819**, une *Faculté de théologie protestante* concordataire est ouverte dans l'Université impériale.

L'Allemagne annexe l'Alsace après la guerre de 1870 (Traité de Francfort), et en **1872**, la faculté devient *evangelisch-theologische Fakultät* (Faculté de théologie protestante) de l'université elle-même devenue la *Kaiser-Wilhelms-Universität*.

Certains des professeurs de l'université de Strasbourg, refusant d'enseigner sous la tutelle allemande, fondèrent alors la *Faculté de théologie de Paris* en **1877**, dans le cadre de l'Université⁷. Ainsi fut créé à Paris, pour la première fois depuis les débuts de la Réforme en France, un lieu de formation des ministres des Églises protestantes.

Avec la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, les facultés de Montauban et de Paris, principaux lieux de formation des pasteurs de l'Église protestante, deviennent des facultés libres, indépendantes de l'université publique.

En **1919**, après le Traité de Versailles, la faculté de théologie protestante de l'université de Strasbourg reste établissement de l'enseignement supérieur public; elle est citée dans la loi organique de 1919 qui reconstitue l'Université française, et un décret du 30 mai 1924

⁵ Voir Pierre-Daniel Bourchenin, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*. Paris, Grassart, 1882.

⁶ Voir Michel Nicolas, *Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685)*. Montauban, E. Forestié, 1885.

⁷ Décret du 27 mars 1877; la Faculté deviendra membre de l'Université de Paris en 1896.

reconnait officiellement le caractère public de cet institut. La même année, la faculté de Montauban est transférée à Montpellier.

En **1921**, un couple d'évangélistes fonde l'*Institut biblique de Nogent* pour former des évangélistes, des pasteurs, des missionnaires et plus récemment des travailleurs sociaux. L'essentiel de la formation est biblique et doctrinal (déclaration de foi en « l'inspiration et en l'autorité de la Bible »). La même année, l'*École missionnaire* de Gland (Vaud, Suisse) fut transférée à Collonges-sous-Salève, en France, prenant le nom de *Séminaire adventiste du Salève*⁸. La *Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence* est ensuite ouverte en **1938** par les *Églises réformées évangéliques libres* (EREI). En **1965**, l'école pastorale de Vaux sur Seine devient *Faculté libre de théologie évangélique*; elle forme les pasteurs des Églises évangéliques (baptiste, méthodiste, pentecôtiste) d'expression française.

Les années 1970 ouvrent ensuite un double mouvement, à la fois d'ouverture des facultés de théologie vers les universités publiques et de diversification de leur public d'une part, et d'élargissement des compétences disciplinaires des facultés de théologie protestantes d'autre part. Puis, en **1972**, une structure commune regroupant les facultés libres de théologie protestante de Montpellier et de Paris est mise en place par l'ERF et l'EELF: l'*Institut protestant de théologie*. Pendant quelques années, le premier cycle (licence) s'est fait à Paris et le second (maîtrise) à Montpellier; la pratique s'est assouplie et les deux niveaux se font maintenant dans chacun des établissements. Mais les prises de position politique et éthique des enseignants de l'IPT d'alors sont désapprouvées par certains pasteurs et universitaires protestants, qui "réactivent" en **1973** la *faculté de théologie d'Aix en Provence*, dans le but de proposer un enseignement affirmant une fidélité totale à la tradition réformée, telle qu'elle est définie par la Confession de Foi de La Rochelle (1571).

En **1981**, le département de théologie du séminaire adventiste de Salève a pris le nom de *Faculté adventiste de théologie*.

Ainsi, l'histoire politique et religieuse de la France a façonné le paysage de l'enseignement supérieur de théologie protestante: il existe aujourd'hui en France sept établissements dispensant une formation supérieure en théologie protestante. Du fait de la loi de 1877 sur l'enseignement supérieur (établissant la distinction entre diplômes propres et diplômes d'État), et de la séparation des Églises et de l'État en 1905, ce sont presque tous des établissements libres d'enseignement supérieur⁹: *Faculté libre de théologie réformée* d'Aix-en-Provence¹⁰, *Faculté libre de théologie évangélique* de Vaux-sur-Seine, *Institut biblique* de Nogent¹¹, *Faculté adventiste de théologie* de Collonge-sur-Salève, *Institut protestant de théologie* regroupant les facultés libres de théologie protestante de Paris et de Montpellier. Seule la *Faculté de théologie protestante* de Strasbourg qui, placée sous le régime du droit local, est un institut faisant partie de l'Université de Strasbourg¹², délivre des diplômes nationaux¹³.

⁸ Voir <http://www.archivesadventistes.org/collonges/>.

⁹ Ces établissements sont placés sous le régime de la loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur (articles L.151-6 [<http://www.easydroit.fr/codes-et-lois/article-L151-6-du-Code-de-l-education/A63703/> dernière visite le 02/09/2009] et L.731-1 à 17 du code de l'éducation

¹⁰ Les coordonnées de ces établissements sont à la fin de l'article.

¹¹ Des échanges avec la *Faculté libre de théologie évangélique* de Vaux sur Seine doivent aboutir à la création d'une structure commune.

¹² Article 33 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur; la Faculté de théologie protestante de Strasbourg a le statut dérogatoire d'un institut faisant partie de l'Université.

¹³ Plusieurs de ces établissements sont en lien avec les universités de leur région; ainsi, la *Faculté adventiste de théologie* est enregistrée depuis 1981 auprès de l'académie de Grenoble sous le numéro d'immatriculation 0741329T; la Faculté de théologie protestante de Montpellier a des liens avec l'Université Paul Valéry de Montpellier (UFR 1 – Lettres, arts, philosophie, linguistique, psychanalyse, langues anciennes et histoire); il est notamment possible de présenter sous double appartenance le diplôme de doctorat.

Les différentes formations

Les programmes de formation des ministres du culte protestants semblent peu différents les uns des autres. Le niveau de recrutement est le même partout: le baccalauréat est exigé pour toutes les formations de licence. En effet, bien que majoritairement privés, tous les établissements se sont alignés sur le système licence-master-doctorat¹⁴. Tous les programmes comprennent les mêmes enseignements de base, c'est-à-dire l'étude des textes fondateurs (Ancien et Nouveau Testament) et des langues bibliques (hébreu et grec), l'histoire de l'Église, la théologie systématique (dogmatique, éthique, philosophie) et la théologie pratique (homilétique, catéchèse, actes pastoraux et accompagnement pastoral). À cela s'ajoutent le plus souvent des enseignements plus généralistes (en langues vivantes, en sciences sociales, en psychologie ou en sciences de la communication par exemple), d'importance et de nombre variables. Les différents établissements affichent donc une homogénéité, tant pour le niveau de recrutement (baccalauréat) que pour le niveau obtenu (master). Cette similitude n'est peut-être que de façade dans la mesure où les modalités et le contenu des enseignements dépendent naturellement des établissements et des enseignants. Aucune différence notable n'est cependant mise en avant dans la présentation des formations. De plus, rien ne permet de supposer que les Églises interviennent dans l'élaboration du programme de formation, ni qu'elles n'y interviennent pas.

Facultés de théologie ou école de pasteurs?

Tous les établissements dispensant une formation supérieure en théologie protestante prennent en charge la formation des ministres des Églises protestantes. La *Faculté de théologie protestante de Strasbourg*, encore une fois à cause du droit local, forme également les futurs professeurs de religion des lycées et collèges d'Alsace-Moselle.

Tous les établissements reconnaissent donc être un organisme de formation des ministres du culte. Il n'y a cependant pas de relation exclusive à une Église particulière: la *Faculté adventiste de théologie* est l'établissement qui pourrait ressembler le plus à un organe de formation professionnelle: elle propose un "master en théologie adventiste" destiné à permettre de "servir professionnellement l'Église adventiste en tant que pasteur"¹⁵. Mais le courant adventiste est en France représenté par deux fédérations d'Églises (France Nord et France Sud) regroupant plusieurs associations cultuelles. C'est donc avec ce courant théologique que la Faculté est en lien, et non avec une institution précise.

L'*Église réformée de France* a par ailleurs jugé l'enseignement proposé à Aix trop fermé au monde séculier, et travaille en lien avec l'*Institut protestant de théologie*¹⁶. Aix-en-Provence contribue donc principalement à la formation des pasteurs des Églises évangéliques. Néanmoins, certains pasteurs de l'*Église réformée de France* ont suivi leur formation à Aix, et certains anciens étudiants de l'*Institut protestant de théologie* exercent ensuite un ministère dans des Églises évangéliques. De même, bien que les pasteurs de l'*Église réformée de France* soient en majorité issus de l'*Institut protestant de théologie*, certains étudiants formés à la Faculté de Strasbourg sont ensuite embauchés par l'*ERF*. Les circonstances de la mise en place des établissements expliquent les liens que chacun entretient avec une ou plusieurs Églises pour des raisons historiques ou géographiques: ainsi, la *Faculté de théologie protestante* de Strasbourg est en lien avec l'*EPRAL* et l'*EPCAAL* (luthérienne et réformée). Les facultés de Paris et Montpellier sont en lien avec l'*Église réformée de France* et avec l'*Église évangélique luthérienne de France*. Les autres établissements sont proches d'autres courants du protestantisme: baptiste pour l'*Institut biblique de Nogent*, évangélique pour la *Faculté libre de théologie évangélique*, adventiste pour la *Faculté adventiste de théologie*.

¹⁴ L'*Institut biblique* et la *Faculté adventiste* ne proposent pas de doctorat.

¹⁵ <http://campusadventiste.edu/F/enseignement/fat.htm> (dernière visite le 02/09/2009).

¹⁶ L'*Église Réformée de France* demande aux étudiants formés à la faculté d'Aix-en-Provence d'accomplir une année complémentaire à l'*Institut Protestant de Théologie* (Paris ou à Montpellier).

Par ailleurs, si les différents établissements de formation proposent tous un cursus complet de formation, des passages sont possibles entre les établissements. Ainsi, notamment, une convention entre la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg* et l'*Institut protestant de théologie*, effective depuis la rentrée universitaire 2008, permet aux étudiants de l'IPT de s'inscrire simultanément dans les deux institutions et de passer ensuite dans leur établissement d'origine les épreuves et examens prévus pour la licence¹⁷. Une convention a également été passée entre la *Faculté de théologie adventiste* de Salève et la *Faculté de Théologie protestante* de Strasbourg¹⁸. De plus, toutes les facultés prévoient la possibilité d'une admission par intégration d'études suivies dans d'autres facultés, sur dossier. Certes, il s'agit d'une possibilité administrative : l'existence d'une telle ouverture ne renseigne en rien sur la valeur qu'accorde chacun de ces établissements aux formations délivrées ailleurs, ni sur la réalité effective de telles intégrations. On ne peut que constater, cependant, que tous les établissements ont prévu la possibilité de telles intégrations.

Dans la pratique, donc, les formations dispensées dans chacun des établissements sont majoritairement orientées vers l'embauche dans une Église ou fédération spécifique; mais il s'agit beaucoup plus de tendances fortes que d'obligation ou d'interdiction.

Aucun des établissements privés, d'ailleurs, n'affirme dans sa présentation de lien avec une Église précise. La *Faculté libre de théologie réformée d'Aix* se dit au service "des Églises", la *Faculté libre de théologie évangélique* travaille pour les "Églises évangéliques", l'*Institut biblique de Nogent* dont le but est "de contribuer à la formation des responsables des Églises et des œuvres du protestantisme évangélique" évoque "toutes les dénominations du protestantisme évangélique qui se reconnaissent héritières de la Réforme et des Réveils", et le premier objectif de l'*Institut protestant de théologie* est "la formation des ministres des Églises", sans précision. La *Faculté adventiste de théologie*, comme on l'a vu, se dit l'organisme de formation des Églises adventistes des pays francophones et des pays latins européens¹⁹. Tous les établissements se situent donc plutôt par rapport à un courant de pensée qu'en rattachement à une Église. L'*Institut Protestant de théologie* est l'établissement dont les liens avec une institution ecclésiale sont les plus explicites: le travail de l'IPT doit se faire selon les orientations prises par les synodes de l'*Église Réformée de France* et de l'*Église Évangélique Luthérienne de France*, dont les conseils nationaux décident des postes et des nominations. Ce n'est pas à une Église, cependant, mais à un double courant confessionnel, réformé et luthérien, que se rattache l'Institut. La *Faculté libre de théologie protestante* de Paris précise même que la formation dispensée "est destinée non seulement aux candidats au ministère pastoral dans l'*Église Réformée de France* ou dans l'*Église Évangélique Luthérienne de France*, mais aussi à tous ceux qui ont le souci d'une culture et d'une réflexion théologiques dans la liberté caractéristique du protestantisme."

Inversement, les Églises prévoient, dans leur procédure de recrutement, l'éventualité d'intégrer des candidats venus d'un autre horizon que l'institution de formation qu'ils recommandent²⁰; par exemple, la *Faculté adventiste de théologie* informe que le master qu'elle délivre est "le diplôme habituellement requis par les Fédérations et Unions adventistes pour leurs pasteurs"²¹.

¹⁷ Le jury d'examen est désigné par l'Université de Strasbourg parmi les enseignants de la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg*, et les étudiants qui passent les épreuves avec succès obtiennent le diplôme de licence (domaine Sciences humaines et sociales, mention théologie protestante) de l'Université de Strasbourg.

¹⁸ Cette convention accorde aux étudiants de deuxième année de la faculté adventiste, sur dossier, la possibilité de prendre une inscription administrative à Strasbourg et de venir passer les examens de la licence d'État en théologie à la faculté protestante de Strasbourg au terme de leur troisième année de licence à Salève. Une passerelle similaire existe pour le master.

¹⁹ <http://www.adventiste.org/presence.php> (dernière visite le 02/09/2009).

²⁰ Par exemple l'UEPAL, "La commission donne également son avis pour toute candidature pastorale venant d'une autre Église" (<http://www.epal.fr/union/projet.html#cdm>, dernière visite le 26-08-2009).

²¹ <http://campusadventiste.edu/F/enseignement/fat/diplomes.htm> (dernière visite le 02/09/2009).

Le recrutement des pasteurs

Inversement, obtenir le diplôme d'un de ces établissements de formation ne garantit pas l'accès au ministère pastoral dans une Église. Là encore, seule la *Faculté adventiste de théologie* possède un "conseil des ministères et du programme" qui, entre autres attributions, "recommande aux organismes employeurs les étudiants sortants et conseille les organismes employeurs sur l'affectation des sortants (directeur de stage, lieu de stage)."²² Pour les autres instituts, l'embauche dans les Églises n'est pas du tout prise en charge par l'établissement de formation; ce sont les organisations d'Églises qui gèrent ce recrutement.

À l'*Institut protestant de théologie* et à la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg*, le master existe en deux versions²³: master recherche pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études après le master, master professionnel pour ceux qui s'orientent vers le ministère pastoral²⁴. Les deux derniers semestres de ce master professionnel se font en collaboration étroite avec les Églises locales; les études se terminent par un stage professionnel dans une institution diaconale ou paroissiale²⁵. Le lien avec les Églises est là explicite et obligatoire²⁶, et la finalité professionnelle du master s'inscrit clairement au service des Églises protestantes²⁷.

Les modalités de recrutement de ces deux institutions diffèrent, car celles des Églises protestantes du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont régies par l'arrêté du 3 juillet 2002. Celui-ci stipule que pour être pasteur de l'*EPCAAL* ou de l'*EPRAL*, il faut "avoir obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions pastorales", dont les conditions d'obtention" sont définies conjointement par le Consistoire supérieur de l'*ECAAL* et le Synode de l'*ERAL*"²⁸. Les étudiants doivent avoir obtenu la maîtrise en théologie protestante (théologie fondamentale) délivrée par la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg* ou un diplôme reconnu équivalent par cette même Faculté²⁹; ensuite, passer un an au service de l'Église dans laquelle ils postulent, année au terme de laquelle ils passent un examen dit *pro ministerio*³⁰. L'entrée des étudiants dans ce stage est décidée par une commission des *EPUAL* appelée *commission des ministères*, qui est le vis-à-vis des candidats au ministère pastoral. Cette commission est composée de 9 membres³¹. Le stage *pro ministerio* dure trois ans: dix-huit mois se déroulent en stage accompagné, dans une paroisse en général, quatre mois dans un ministère spécialisé, deux mois en suffragance ou autre, suivis enfin d'un an en autonomie dans une paroisse. La commission décerne alors, le cas échéant, le Certificat Aux Fonctions Pastorales (CAFP) au candidat.

Dans l'*ERF*, une équipe appelée également la *commission des Ministères* (CDM) suit les étudiants de Strasbourg, de Paris et de Montpellier qui souhaitent devenir pasteurs, depuis

²² Selon le guide pédagogique (http://campusadventiste.edu/F/enseignement/fat/documents/FAT2007_08_pedagogique_000.pdf, dernière visite le 09/07/2009).

²³ L'arrêté du 30 avril 1997 a fixé les règles d'obtention d'un DEUG, d'une licence et d'une maîtrise, mention "théologie protestante" et "théologie catholique", dans les facultés de théologie de Strasbourg. Ils ont été modifiés en licence-master depuis le processus de Bologne, commencé en 1999, mais les deux mentions existent toujours.

²⁴ http://www.premiumorange.com/theologie.protestante/enseignements/M_SHS_TheoPro_P.pdf (dernière visite le 02/09/2009).

²⁵ A Strasbourg, c'est au cours du dernier semestre; à Paris, pendant la dernière année.

²⁶ Au cours de leur master, les étudiants sont invités à rencontrer le responsable du personnel des *Églises protestantes unies d'Alsace-Lorraine*, ou la commission des ministères de l'*Église réformée de France ou de l'EELF*.

²⁷ Ce stage peut se faire dans l'*UEPAL*, dans l'*ERF* ou dans l'*EELF*.

²⁸ Arrêté du 3 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 3 mai 1922, art. 1.

²⁹ http://pagesperso-orange.fr/luther.mulhouse/Vademecum/Livre%203/Html/La%20fonction%20pastorale/Admission%20et%20nomination/L3_1_2.1.htm (dernière visite le 02/09/2009).

³⁰ Arrêtés du 8 novembre 1936 et du 20 juillet 1931, révisant l'arrêté du 3 mai 1922, art. 4 et 5.

³¹ Six membres appartiennent à l'*EPCAAL*, trois à l'*EPRAL*, et la composition de l'équipe respecte l'équilibre femmes/hommes et la parité laïcs/pasteurs. Les membres sont élus pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans par l'Assemblée de l'Union des Églises (<http://www.epal.fr/union/projet.html#cdm>, dernière visite le 26/08/2009).

leur année de licence jusqu'à la fin de leur stage professionnel³². Cette CDM est la "commission d'embauche" de l'Église Réformée de France. Constituée de dix personnes élues par le Synode national³³, elle est chargée de prononcer l'admission des ministres (pasteurs, animateurs bibliques, animateurs jeunesse, aumôniers des hôpitaux, etc.) en s'assurant de l'aptitude des candidats à exercer le ministère (compétences théologiques, relationnelles...). A la fin de leur master, et après accord de la CDM (sur dossier et entretien), les candidats au ministère dans l'ERF effectuent un proposanat d'une durée de 21 à 24 mois³⁴. Après l'évaluation de ce stage par la même commission, le candidat peut être admis, refusé, ou se voir proposer un deuxième proposanat de 24 mois.³⁵

Les commissions des ministères sont des organes des Églises protestantes. Ils fonctionnent cependant en lien avec les établissements d'enseignement, puisque des enseignants de ces établissements siègent dans chacune de ces commissions. Pour la CDM de l'ERF, "participent aux séances sans droit de vote, un professeur de l'*Institut protestant de théologie* et un professeur de la *Faculté de théologie de Strasbourg*". De la même façon, un des enseignants de la faculté de théologie de Strasbourg siège à la CDM de l'UEPAL, et un à celle de l'EELF³⁶.

Le financement des établissements de formation

Seule la *faculté de théologie de Strasbourg*, qui appartient à l'université publique, n'est pas prise en charge financièrement par une Église. Par ailleurs, l'*Institut protestant de théologie* est reconnu d'utilité publique depuis 2005 et bénéficie, depuis 1981, d'un soutien financier de la part du Ministère de l'Éducation nationale ; la *Faculté de théologie* de Montpellier jouit du soutien financier de la Ville et de la région Languedoc-Roussillon.

En ce qui concerne les autres établissements, leur coût de fonctionnement demeure à la charge des Églises, cet apport étant complété par les droits d'inscription versés par les étudiants³⁷.

Les Églises prennent également souvent en charge le salaire des enseignants. Ainsi, les enseignants de l'*Institut protestant de théologie* sont le plus souvent des pasteurs; s'ils ne l'étaient pas antérieurement, ils sont inscrits au rôle et reconnus comme ministres pendant la durée de leurs fonctions et donc salariés par les Églises³⁸. Les enseignants sont recrutés selon une procédure complexe: un dossier et un entretien permettent à deux commissions, une pour chacune des facultés, d'établir un classement des candidats. Les comités directeurs (conseil national ERF ou conseil exécutif de l'EELF) nomment les professeurs. Seule la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg* est indépendante des Églises: depuis 1968,³⁹ la nomination des enseignants relevant seulement des commissions de nomination de l'Éducation nationale; les Églises ne sont plus consultées à cette occasion.⁴⁰

³² http://www.eglise-reformee-fr.org/rubrique.php3?id_rubrique=18 (dernière visite le 26/08/2009).

³³ La CDM comprend des hommes et des femmes, elle est composée de 5 laïcs et de 5 ministres. On ne peut être membre de la CDM et membre du Conseil National.

³⁴ Une commission de recours traite les dossiers des candidats non admis au proposanat qui contestent cette décision (voir <http://www.eglise-reformee-fr.org/IMG/doc/proposanat.doc>, dernière visite le 02/09/2009).

³⁵ Il est possible de faire appel de la décision de refus d'admission; c'est alors la commission de réexamen (composée de 5 membres, 2 venant de la CDM et 3 du Conseil national de l'ERF) qui est chargée du dossier. La décision finale est prise par le Conseil national, à partir des rapports de la CDM et de la commission de réexamen.

³⁶ <http://eelf.org>, dernière visite le 02/09/2009.

³⁷ La *Faculté libre de théologie réformée* d'Aix précise que, pour 2004, les frais de scolarité ont couvert 14% des dépenses, les dons institutionnels 74%, les autres revenus 12 %.

³⁸ III, art 25 § 1 de la discipline de l'ERF, et article 20 de la Constitution de l'EELF.

³⁹ Article 32 de la Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, puis loi du 11 janvier 1984, puis loi codifiée du 10 août 2007.

⁴⁰ La question a été débattue, mais est maintenant réglée par l'article 11 du décret du 26 mars 1852, modifié par l'article 4 du décret du 18 avril 2006. *Traité de droit local*, § 2953.

Les enseignants ne sont cependant pas systématiquement des pasteurs: les établissements font parfois intervenir ponctuellement d'autres enseignants rémunérés par des vacances; et tous les enseignants de la Faculté adventiste, établissement pourtant le plus proche de l'Église dont il se réclame, ne sont pas des pasteurs.

L'horizon de formation des enseignants est large: la *Faculté libre de théologie évangélique* compte par exemple parmi ses enseignants un docteur de la *Katholieke Universiteit Leuven* (Belgique), un de l'Institut catholique de Paris, deux de l'*Institut protestant de théologie* et trois de la *Faculté de théologie protestante de Strasbourg*, sans compter quelques docteurs des universités (en philosophie, littérature ou lettres classiques).

Conclusion

Toutes les formations proposées cherchent à se rapprocher du modèle universitaire, qu'il s'agisse de l'organisation des études ou du niveau requis. Ce faisant, ils répondent à la demande des Églises d'avoir pour leurs ministres une formation de niveau "bac + 5". Les établissements assurent donc la formation professionnelle des candidats au ministère. Mais ce n'est souvent pas leur seule offre de formation, et les programmes de formation n'affirment pas de visée spécifique pour une Église. Les établissements dépendent des Églises qui nomment leurs enseignants, mais les informations fournies sur le corps enseignant montrent qu'il existe une grande souplesse dans le recrutement quant aux critères d'appartenance et de formation. Le diplôme délivré par les établissements de formation n'a pas une valeur contraignante pour les Églises (l'obtention du diplôme n'est pas le seul critère d'embauche). L'exigence d'un certain niveau universitaire demeure néanmoins pour toutes les Églises, ce qui signifie que les établissements d'enseignement influent d'une certaine façon sur le recrutement. Mais, si les enseignants font parfois partie des commissions des ministères, ils n'y ont pas voix délibérative, et les commissions d'embauche des Églises ne sont pas une structure des établissements d'enseignement. Enfin, les Églises soutiennent parfois financièrement les établissements de formation, mais n'en représentent pas le seul apport financier.

Dans leur majorité, donc, les établissements de formation des ministres du culte protestant ne sont pas uniquement un organe de formation des pasteurs d'une Église particulière. Inversement, ils ne sont pas non plus des établissements universitaires totalement détachés de l'institution ecclésiale. Dans la réalité, c'est entre ces deux pôles que se situent les instituts de formation des ministres du culte protestant en France.

Anne-Laure Zwilling
PRISME – SDRE

Principaux établissements de formation en théologie protestante de France

Faculté de théologie protestante de Strasbourg

9, place de l'Université

BP 90020

67084 STRASBOURG Cedex

<http://www.premiumorange.com/theologie.protestante/index.php>

Doyen: Christian GRAPPE

(env. 250 étudiants)

Faculté libre de théologie protestante de Paris

83, boulevard Arago

75014 PARIS

<http://www.iptheologie.fr/facparis/paris/index.htm>

Doyen: Raphaël PICON

(entre 300 et 400 étudiants entre les deux sites)

Faculté libre de théologie protestante de Montpellier

13, rue Louis-Perrier

34000 MONTPELLIER

<http://www.iptheologie.fr/facmontpellier/index.htm>

Doyen: Elian CUVILLIER

Faculté libre de théologie réformée

33, avenue Jules Ferry

13100 AIX-EN-PROVENCE

<http://www.fltr.net/>

Doyen: Pierre BERTHOUD

(env. 70 étudiants)

Faculté libre de théologie évangélique

85, avenue de Cherbourg

78740 VAUX-SUR-SEINE

<http://flte.fr/>

Doyen: Jacques BUCHHOLD

Faculté adventiste de théologie

33, chemin du Pérouzet

B.P.74

74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE Cedex

<http://campusadventiste.edu/>

Doyen: Roland MEYER

Institut biblique

39, grande rue

94130 NOGENT-SUR-MARNE

<http://www.ibnogent.org/>

Direction: Jacques BLOCHER